

AVIS PUBLIC

DÉROGATIONS MINEURES

AVIS est donné par la soussignée, greffière adjointe de la Ville, que lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le 10 octobre 2023 à 20 h à l'hôtel de ville au 50, rue Sainte-Thérèse à Delson, le conseil statuera sur la demande de dérogations mineures suivantes :

Site visé par la demande : 65, Route 132

Nature et effets de la demande :

Cette demande de dérogations mineures concerne un projet de remplacement d'affichage commercial au 65, Route 132 qui vise les éléments suivants, lesquels déroge au règlement de zonage numéro 901:

- Permettre la pose de neuf enseignes sur les murs avant et latérale gauche, au lieu de deux enseignes rattachées, selon l'article 823;
- Permettre une superficie d'affichage de 6 m² pour cinq enseignes, au lieu des 3 m² autorisés, selon l'article 826.

Lors de ladite séance du conseil municipal, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil avant qu'il ne prenne sa décision relativement à cette demande, sur place à l'hôtel de ville ou en complétant le formulaire de questions du public disponible sur la page de diffusion de la séance à l'adresse suivante : <https://www.ville.delson.qc.ca/fr/seances-du-conseil/questions-du-public/>.

Il est également possible de transmettre ses commentaires par écrit, à tout moment avant la séance, et ce, par courriel à l'adresse électronique greffe@ville.delson.qc.ca ou par courrier déposé à l'hôtel de ville. Le greffier fera la lecture aux membres du conseil de chacun des commentaires reçus avant la prise de décision.

Donné à Delson, ce 21 septembre 2023.

Nadine Poissant
Greffière adjointe